

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

S²LO

ID : 074-217400787-20251212-DEL_2025_44-DE

Délibération n° 2025-44

Conseillers municipaux	le douze décembre deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures,
En exercice : 9	Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
Quorum : 5	
Présents : 7	Date de convocation : 04/12/2025 Date d'affichage : 10 octobre 2023
Pouvoir(s) : 1	Présents : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT. Absent(s) : Christine DOCHE, Loïc TARDY.
Scrutin Ordinaire	Procuration(s) : Christine DOCHE donne pouvoir à Christian VERMELLE. Secrétaire de séance : Laury CICLET

Eau Potable - Redevance 2026

Prélèvement de la ressource

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

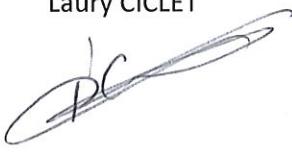
Vu le code de l'environnement,

Vu le montant de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau à compter de 2026 voté par le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine et Semine (SMEBS) le 05/12/2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à **0,06522 €HT /m³** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour prélèvement de la ressource en eau » qui sera répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du **1^{er} janvier 2026**.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

